

# Ensemble

L'orientation **Ensemble** rassemble au SNCS les syndiqué-e-s du principal courant de pensée de la FSU « Unité et Action » et des syndiqué-e-s hors des tendances institutionnelles, qui partagent un mode de réflexion et d'action commun sur l'essentiel du champ d'intervention syndical du SNCS dans la recherche publique. Cette orientation a été majoritairement soutenue par les syndiqué-e-s depuis sa création il y a plus de 30 ans. Nous souhaitons entretenir ce fonctionnement au sein du SNCS qui permet à un maximum de sensibilités d'être représentées et de s'exprimer dans les instances du syndicat. C'est pourquoi nous proposons, comme aux précédents congrès, une orientation **Ensemble** susceptible de rassembler le plus largement les syndiqué-e-s.

## Un 47<sup>ème</sup> congrès du SNCS dans un contexte exceptionnel de crises successives

Depuis 2017, la politique néolibérale engagée depuis plusieurs décennies s'est brusquement accélérée en France. Les gouvernements du président Emmanuel Macron mènent une politique particulièrement offensive avec d'une part, des cadeaux fiscaux inégalés en faveur des plus riches (réforme de l'ISF et prélèvement forfaitaire unique sur les revenus financiers) et des entreprises (baisse de cotisations sociales et maintien du CIR) et d'autre part, l'austérité en matière de dépenses publiques et de sécurité sociale. Les solidarités et les droits des plus fragiles, des retraités, des salariés du secteur privé et des agents de la fonction publique sont attaqués par une série de réformes : réforme du Code du travail par ordonnance ; baisse des APL ; suppression des emplois aidés ; augmentation de la CSG ; baisse des effectifs, maintien du gel du point d'indice et des salaires dans la fonction publique ; loi de transformation de la fonction publique ; réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites (en suspens), etc. Ce sont les travailleurs les plus fragiles, les précaires, les chômeurs, les jeunes et les retraités les moins aisés qui en payent le prix fort. Les services publics essentiels – éducation, hôpital public, enseignement supérieur et recherche (ESR), justice, protection sociale... – sont attaqués.

L'augmentation des inégalités, l'affaiblissement des services publics, l'absence de réelles discussions avec les syndicats, les structures associatives et plus généralement les corps intermédiaires, ont abouti à une crise démocratique qui a vu croître la défiance des citoyens vis-à-vis du processus électoral, un bouleversement du paysage politique et la diffusion de « fausses nouvelles ». En Europe et aux Amériques, des dirigeants démagogues et proches de l'extrême droite ont été élus. En France, le mouvement des « gilets jaunes » a pour origine la création d'une énième taxe, décidée sous couvert de transition énergétique ; une taxe ni acceptable ni supportable par des populations sans choix de mobilité et fragiles économiquement. Le modèle productiviste, qui provoque la destruction des écosystèmes, a considérablement augmenté les risques de transmission de l'animal à l'humain de pathogènes, comme le SARS-CoV-2 de 2019. La crise sanitaire de la Covid-19 bouleverse nos sociétés depuis début 2020. Non seulement elle se double d'une crise économique inédite depuis la seconde guerre mondiale, mais elle met aussi en lumière une crise du modèle de développement : vulnérabilité des systèmes de santé, ruptures d'approvisionnement des produits de santé, dévalorisation de métiers essentiels, remise en cause de l'organisation du travail, des transports et des chaînes de production... sans oublier l'anthropisation accélérée de la planète, la chute vertigineuse de la biodiversité et l'accélération des risques liés au changement global.

Dans ce contexte exceptionnel d'incertitudes et propice aux pertes de repères collectifs et individuels, l'existence de services publics et d'une protection sociale performants sont d'une importance capitale. Avec la FSU, le SNCS prône un investissement massif dans les services publics et la sécurité sociale, tout en luttant pour un autre modèle économique et de société, solidaire et respectueux de l'environnement. Cet investissement doit impérativement soutenir à son juste niveau la recherche publique pour garantir la liberté de recherche et l'avancement des connaissances, essentiels pour faire face aux crises actuelles et contribuer à la transition écologique et solidaire des sociétés humaines.

## La LPR, un projet de loi inacceptable pour le SNCS

L'annonce en février 2019 d'une loi de programmation de la recherche (LPR, ex-LPPR) est arrivée dans un contexte de situation critique pour la recherche publique. Depuis 2017, l'effort de recherche publique en France est tombé à un niveau historiquement bas à 0,76% du produit intérieur brut (PIB), alors que cet effort se situait déjà autour de 0,80% du PIB en 2000 et que la France s'était engagée à le porter à 1% du PIB dès 2010. Avec ce sous-investissement, l'emploi scientifique titulaire ne cesse de diminuer dans les organismes publics de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, IRD...) et les dotations des établissements sont tombées à un niveau si bas qu'elles ne leur permettent plus de financer leurs laboratoires ni de conduire leur propre politique scientifique. Ce sous-investissement chronique voit ses effets aggravés par les entraves structurelles mises dans l'organisation de la recherche, le financement des laboratoires étant devenu outrageusement dépendant du système des appels à projets de l'ANR, du programme d'investissements d'avenir (PIA, travesti en politique dite d'« excellence ») et de l'Europe... Combiné à la chute de l'emploi scientifique titulaire, la généralisation du financement sur projets a engendré l'augmentation du nombre de personnels contractuels et en situation précaire. Ces politiques ont en outre considérablement dégradé les métiers et les conditions de travail des personnels de l'ESR en mobilisant du temps de travail sur des activités annexes à la recherche, en installant la concurrence à tous les niveaux et en répandant la frustration, le découragement et le sentiment d'échec chez des personnels placés dans des situations impossibles.

Le projet de LPR prévoit une programmation budgétaire qui ne permettrait d'atteindre en 2030 que 0,80% ou 0,85% du PIB pour la recherche publique. Malgré le contexte de crises qui démontre le rôle crucial de la recherche, cette programmation condamne la recherche française à un décrochage structurel qui affectera une génération entière, voire

## SIGNATAIRES :

Boris Gralak, Catherine Alès, Joël Alexandre, Véronique Alphan, Mireille Ansaldo, Christine Assaïante, Elodie Attia, Philippe Auvergnon, Marc Baaden, Sébastien Barot, Frédéric Baudin, Marc Benhamou, Dorothee Berthomieu, Henri Bertin, Mireille Besson, Philippe Blache, Michel Blay, Christophe Blondel, Michel Boer, Anne-Sophie Bonnet-Ben Dhia, Denis Bouyssou, Rémi Brageu, Daniel Brèthes, Etienne Bustarret, Philippe Büttgen, Rémi Carles, Maurice Cassier, Françoise Cavallé, Jean-René Cazalets, Stéphanie Chaillat, Thierry Chanelière, Vincent Chaplot, Bruno Chaudret, Laurent Chusseau, Catherine Coirault, Régis Cottereau, Olivier Coutard, Etienne Coutureau, Elisabeth Cunin, Agnès Delmas, Etienne Deloule, Solange Desagher, Thierry Desperoux, Claude Didry, Danielle Dowek, Denis Eckert, Olivier Fabregue, Guillaume Favreau, Betty Felenbok, Bernard Fontaine, Annick Fontbonne, Jacques Fossey, Emilie Franceschini, Sarah Gensburger, Patricia Gibert, Pierre Gilliot, Jean-Christophe Gimel, Rémi Grodzki, Yaël Grosjean, Ivan Guermeur, Caroline Hald, Christophe Hecquet, Jérôme Jaffre, Didier Jouffre, Rose Katz, Patricia Krief, Yves Langevin, Anne-Elisabeth Laques, David Le Bolloch, Marie-Pierre Ledru, Maude Le Gall, Yves Le Mest, Anne Lefebvre-Schuhl, Maud Leriche, Guy Levavasseur, Sandra Lippert, Elisabeth Lojou, Luke Mac Aleese, Gil Mahe, Véronique Martin-Jézéquel, Pierre de Marillac, Cédric Matthews, Jean-Luc Mazet, Denis Mencaraglia, Jean-François Mercier, Claude Mirodatos, Hélène Moné, Patrick Monfort, Christophe Monnin, Fabrice Mottez, Philippe Mussi, Gilles Ohanessian, Vincent Pagneux, François Pajot, Jacques Panfilii, Jean-François Pastre, Dimitri Peaucelle, Vanessa Prévot, Dominique Richard, Philippe Roch, Benoit Rousseau, Michel Sablier, José Miguel Sanchez-Perez, Pierre Saramito, Julien Savatier, Téléphore Sime-Ngando, Serge Simoens, Patrick Simon, Gabriel Soriano, Serge Steer, Emmanuel Tétaud, Vincent Toumat, Aline Tribollet, Simon Tricard, François Tronche, Damien Vandembroucq, Mathias Vanwollegem, Fabrice Vavre, Jean-Luc Velay, Renée Ventura, Claude Verdier, Gilles Verpraet, Albin Volte, Romé Voulhoux, Claire Waelbroeck, Philippe Walter.

plus. L'obsession dogmatique en faveur des appels à projets (un système chronophage et inefficace) est en réalité une stratégie d'attaque de la liberté de recherche et d'extinction du statut de la fonction publique. Le système toujours plus encadré des appels à projets est un moyen évident de piloter la recherche ; ce financement par des « ressources propres » rend impossible le recrutement de titulaires. Le projet de LPR ne prévoit ainsi aucun plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire mais, au contraire, dans la droite ligne de la loi de transformation de la fonction publique, il offre un cadre législatif à de nouvelles voies de recrutement contractuel, notamment des « *tenure-tracks* » et les « CDI de mission ». Cette augmentation de la proportion – déjà insupportable – de contractuels, y compris sur des fonctions pérennes, accentuera inévitablement le drame de la précarité dans l'ESR et la dégradation des conditions de travail.

Le SNCS continuera à appeler les personnels à se mobiliser et à réaffirmer ses propositions pour une autre loi de la recherche, pour une recherche libre et à la hauteur des enjeux et pour des conditions de travail de qualité.

## Le SNCS, syndicat de luttes

Avec la FSU, le SNCS s'est toujours engagé pour la défense de la fonction publique et plus généralement des droits des salariés (appels à la grève, mobilisations...) : pour le dégel des rémunérations

indiciaires des agents de la fonction publique, avec les retraités contre la hausse de la CSG et pour le retrait des projets de loi de transformation de la fonction publique et de régime universel de retraite. Le SNCS s'est également engagé dans les actions internationales, en participant activement à l'Internationale de l'éducation, en appelant à participer à différentes marches pour le climat, au mouvement *March For Science*...

Le SNCS a constamment appelé les personnels des organismes de recherche à se mobiliser, notamment au sein de l'intersyndicale de l'ESR. Les élu-e-s SNCS sont à l'origine de la rédaction et l'adoption, entre 2017 et 2019, par tous les syndicats de l'ESR et le CNESER, de quatre études qui reprennent nos analyses et nos propositions concernant le financement public de la recherche, l'emploi scientifique, le financement des laboratoires et les appels à projets, le CIR et le PIA.

Les élu-e-s SNCS ont en permanence défendu les conditions de travail des personnels dans tous les CT et CHSCT et sont particulièrement impliqué-e-s dans la crise sanitaire actuelle de la Covid-19.

Depuis l'annonce de la LPR, le SNCS a en permanence appelé à la mobilisation contre ce projet de loi, notamment avec l'intersyndicale de l'ESR, et ses syndiqué-e-s se sont fortement investi-e-s dans la mobilisation des *Facts et labos en Lutte*. Les élu-e-s du SNCS ont joué un rôle déterminant dans les différentes instances du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et de l'IRD et dans la réunion plénière du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) du 4 juillet 2019 qui a établi un état des lieux objectif et a élaboré des propositions pour une autre loi pour la recherche.

Le SNCS continuera à appeler les personnels à s'investir dans les mobilisations à venir et à agir au sein de l'intersyndicale de l'ESR pour la construction de luttes unitaires.

### Le SNCS, syndicat de propositions

Depuis sa création, le SNCS se caractérise par sa production d'analyses et de propositions dans le champ de l'ESR. En adoptant une démarche scientifique, ses syndiqué-e-s produisent des analyses et des propositions sur la conception de la recherche qui font référence et sont reconnues, partagées et reprises par les autres syndicats de l'ESR, les corps intermédiaires et au-delà : par le CESE dans son rapport et son avis sur la LPR en 2020, par le CNESER, par les médias... La *Vie de la recherche scientifique* (VRS) constitue la vitrine de ce travail de fond effectué par le SNCS.

**Pour la science, les valeurs du SNCS** sont : la production de connaissances, dans toutes les champs disciplinaires et interdisciplinaires, leur libre diffusion à l'ensemble de la société et le respect des libertés académiques. Ces valeurs d'indépendance doivent être garanties par le statut de la fonction publique pour les personnels de l'ESR, une évaluation et une politique scientifique effectuées par des pairs majoritairement élus, des dotations de base des établissements permettant de financer leurs laboratoires et de conduire leur propre politique scientifique, une organisation de la recherche soutenable et un partenariat équilibré entre la recherche publique, la recherche privée et la société.

**Pour les personnels des organismes de recherche, les valeurs du SNCS** sont : des conditions de travail permettant à chacun de s'émanciper dans l'exercice de son métier et

## Pour conforter cette conception de l'orientation et de l'activité syndicale, VOTEZ POUR ce texte d'orientation *Ensemble* et la liste qui le soutient.

garantissant l'égalité de parcours, de promotion et de rémunération entre les femmes et les hommes. Le SNCS défend le recrutement sur poste statutaire au plus proche de l'obtention du diplôme donnant accès au concours, l'ouverture de concours pour tous les postes pérennes actuellement assurés par des personnels en CDD, des rémunérations sans modulation individualisée et reconnaissant le niveau de diplôme – et notamment du doctorat – des personnels de l'ESR, les moyens matériels d'exercer les activités de recherche indépendamment des appels à projets.

Avec ses syndiqué-e-s, le SNCS a convaincu et a imposé ces dernières années ses revendications en matière d'effort de recherche publique en France (il doit atteindre au moins 1% du PIB) ; d'égalité de carrière et de rémunération entre les femmes et les hommes ; la suppression de la PEDR et la revalorisation des carrières et des rémunérations des personnels de l'ESR au niveau de celles des corps comparables de la fonction publique d'État. Le SNCS a obtenu des avancées quantitatives lors de la négociation de l'accord relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières en octobre 2020, avec la prise en compte d'une partie de ses revendications, conduisant le SNCS à se prononcer favorablement. Le SNCS continuera à porter les autres revendications qui restent d'actualité. Le SNCS demande ainsi que le budget de la recherche publique augmente de 6 milliards d'euros d'ici 2022 pour atteindre 1% du PIB et que des mesures rendent effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans la recherche.

Le SNCS doit se mobiliser et convaincre pour imposer plusieurs idées essentielles au-delà de la communauté de l'ESR : la nécessité d'un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire pour la absorption de tous les emplois précaires et pour le développement de la recherche publique – le SNCS demande la création de 6 000 postes de titulaires par an pendant 10 ans ; la nécessité de financer la recherche par des dotations aux établissements et aux laboratoires – le SNCS demande que ces dotations soient augmentées de 2 milliards d'euros d'ici 2022 ; la suppression ou la transformation des structures du mille-feuille institutionnel (ANR, Idex, ComUE, IHU, IRT, SATT, HCERES...) et la réduction drastique de la part du financement par appels à projets – qui est le point d'entrée de la précarité et des attaques contre la liberté de recherche – au profit des laboratoires ; la remise à plat du CIR, qui offre un boulevard au détournement institutionnalisé de fonds publics.

Le contexte de crise actuel a mis en évidence la nécessité d'accélérer les réflexions sur l'organisation du travail dans la recherche publique avec le développement rapide du travail à distance et la réduction des déplacements pour un développement soutenable. La crise sanitaire a également montré la nécessité de nourrir un dialogue responsable et rationnel entre les scientifiques et les citoyens, le SNCS participant

déjà activement aux débats ouverts avec des mouvements de citoyens.

### Renforcer le syndicat

Le SNCS est le premier syndicat des chercheurs par sa représentativité aussi bien dans les instances statutaires que dans les instances scientifiques de plusieurs organismes de recherche. Le SNCS attire de nouveaux syndiqué-e-s, en particulier des ingénieur-e-s et technicien-ne-s. S'il voit renaître des sections syndicales, d'autres sont en difficulté. Le fonctionnement de la recherche analysé ci-dessus rend aujourd'hui plus difficile l'engagement syndical des jeunes scientifiques. La défiance vis-à-vis de partis politiques ou des organisations syndicales et l'apparition de mouvements comme celui des « gilets jaunes » imposent au SNCS de mieux comprendre les évolutions de la société. Une attention particulière doit être consacrée au fonctionnement de notre syndicat afin qu'il s'enrichisse de l'arrivée de nouveaux syndiqué-e-s, qu'il poursuive efficacement les luttes et l'élaboration des analyses et des propositions pour la recherche publique. Il est également indispensable de renforcer la concertation avec les autres syndicats de la FSU intervenant dans l'ESR.

Le SNCS doit organiser les échanges et les débats entre ses syndiqué-e-s et avec leurs représentant-e-s dans les instances des établissements mais aussi celles du SNCS : sections, commission administrative, bureau national et congrès du SNCS. Dans notre société toujours plus fracturée, ces débats doivent être organisés pour garantir que chacun-e puisse se sentir libre de ne pas être d'accord et respecté-e. Le SNCS devra adapter son fonctionnement pour accélérer l'utilisation des outils numériques : site web, listes de diffusion et systèmes d'échanges et de réunions à distance et hybrides (à distance et en présentiel). Les réseaux sociaux ont pris une place importante dans les mouvements sociaux, par exemple dans la mobilisation contre la LPR de *Facts et Labos en Lutte* : le SNCS doit pouvoir utiliser ces réseaux sociaux de façon raisonnée, dans le respect de chacun-e et sans invectives. Les outils de communication ne pouvant pas les remplacer, les échanges et les débats en direct, qu'ils soient en présentiel ou à distance, devront être renforcés.

Le SNCS doit poursuivre ses efforts de syndicalisation des contractuel-le-s, des précaires, des doctorant-e-s, des technicien-ne-s, des ingénieur-e-s et des chercheur-e-s pour continuer à défendre leurs droits et l'existence d'une recherche avec une organisation et des moyens permettant de produire des connaissances dans toutes les disciplines. Le SNCS attachera une importance particulière à sensibiliser les nouvelles générations à la nécessité de s'investir dans la lutte collective pour une recherche publique largement ouverte et permettant l'avancée des connaissances pour l'émancipation des individus et la préservation de l'humanité.